

MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Comité de Régulation
des Télécommunications

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

Rapport Annuel 2009



SOMMAIRE

1. PREAMBULE	8
2. L'EDITORIAL	9
3. LA RADIOSCOPIE DU SECTEUR.....	12
3.1 Le contexte économique général.....	12
3.1.1 La conjoncture économique.....	12
3.1.2 Les indicateurs socio-économiques marquants.....	13
3.2 Les revenus des services de télécommunications.....	13
3.2.1 Le revenu global.....	13
3.2.2 Le revenu par réseau	14
3.2.2.1 Le réseau mobile.....	14
3.2.2.2 Le réseau fixe.....	14
3.2.3 Les revenus par opérateur.....	14
3.3 L'évolution du nombre d'abonnés	15
3.3.1 La croissance globale	15
3.3.2 Les abonnés aux réseaux fixes	16
3.3.3 Les abonnés aux réseaux mobiles	17
3.4 Le volume des investissements.....	20
3.5 Les effectifs des opérateurs.....	21
3.6 La couverture et l'extension des réseaux.....	22
3.6.1 Les réseaux fixes	22
3.6.2 Les réseaux mobiles	22
3.7 Le volume du trafic	22
3.7.1 Le trafic global	22
3.8 Les prix des services téléphoniques	23
3.8.1 Les tarifs de la téléphonie fixe SOTELMA	23
3.8.2 Les tarifs de la téléphonie fixe Orange	23
3.8.3 Les tarifs de la téléphonie mobile SOTELMA	24
3.8.4 Les tarifs de la téléphonie mobile Orange Mali	24
3.9 Les promotions commerciales effectuées par les opérateurs	25

3.10 L'Internet et les activités des Prestataires de Services Internet (ISP)	26
3.10.1 Internet SOTELMA	26
3.10.2 Internet ORANGE MALI S-A 21 Orange Mali S.A dispose d'une bande passante Internet Internationale de 465 Mbits/s dans les deux sens	26
3.11 Les activités des Prestataires de Services Internet (ISP)	26
3.12 Les utilisateurs de Réseaux VSAT	27
4. LES ACTIVITES DE REGULATION	29
4.1 Les avis et décisions du CRT	29
4.2 Les agréments d'installateurs privés	30
4.3 L'autorisation d'établissement et d'exploitation de réseaux et services	30
4.3.1 Les nouvelles demandes enregistrées.....	31
4.3.2 Les résiliations.....	31
4.4 Les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) déclarés	31
4.5 La gestion et le contrôle des fréquences	32
4.5.1 L'état des assignations	32
4.5.1.1 Les assignations des réseaux HF	32
4.5.1.2 Les assignations des réseaux VHF, UHF et FM	33
4.5.1.3 Les assignations temporaires	33
4.5.2 Les plaintes et litiges	33
4.5.3 Le contrôle des installations radioélectriques	34
4.6 La tarification	36
4.6.1 L'arbitrage sur les tarifs	36
4.6.1.1 Les tarifs d'interconnexion applicables en 2009	36
4.6.1.2 Les tarifs d'interconnexion applicables en 2010	36
4.6.2 Les tarifs d'interconnexion en 2009	37
4.6.3 L'approbation tarifaire	38
4.6.3.1 La révision des tarifs de détail de Orange Mali S-A	38
4.6.3.2 Révision des tarifs Internet de la SOTELMA :	38
4.7 Relations avec les Associations de Consommateurs	38
5. LES ACTIVITES INTERNATIONALES	39
6. L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES	44
6.1 Administration	44
6.2 Finances	45
6.2.1 Les états financiers	45
6.2.1.1 Le bilan	45
6.2.1.2 Le compte de résultat	45

6.2.2 L'état d'exécution du budget au 31 décembre 2009	46
6.2.2.1 Les Produits d'exploitation	46
6.2.2.2 Les Charges d'exploitation	46
6.2.2.3 Les dépenses d'investissement	47
6.3 La situation du Fonds d'accès universel.....	47
6.4 Les formations et les voyages d'études	48
7. LES GRANDS CHANTIERS DU CRT	50
7.1 Le développement du Service/Accès Universel	50
7.2 La refonte du cadre légal et réglementaire	50
7.3 La construction du Siège du CRT	51
7.4 Les outils de gestion et contrôle du spectre des fréquences	52
8. LES PERSPECTIVES	53
8.1 Le renforcement organique	53
8.2 La construction du siège	53
8.3 La refonte du cadre légal et réglementaire des télécommunications et de la poste	53
8.4 L'acquisition et l'exploitation d'un système automatisé de contrôle et de gestion des fréquences	54
8.5 Le développement de l'Accès Universel aux TIC :	54
8.6 L'observation du marché des télécommunications	54
9. ANNEXE : SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES	55

1. PREAMBULE

Le présent rapport est produit en exécution des dispositions législatives et réglementaires régissant les télécommunications en République du Mali.

En effet, selon les termes des articles 45 (c) et 49 de l'Ordonnance n°99-043 du 30 Septembre 1999 régissant les télécommunications au Mali, le CRT est astreint à la production d'un Rapport annuel, obligation formulée comme suit :

Article 45 (c) : «... Le CRT publie un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport contient notamment un résumé des décisions du CRT afin d'assurer la transparence de la pratique décisionnelle dans le respect des secrets d'affaires. Ce rapport contient également le rapport financier et les comptes annuels du fonds pour le service universel ainsi qu'un rapport de gestion de celui-ci».

L'article 49 de l'Ordonnance précitée précise : «Le CRT établit chaque année un rapport public qui rend compte de ses activités et de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives aux Télécommunications. Ce rapport est adressé au Ministre».

L'article 45 nouveau c) de la loi n° 01-005 du 27 Février 2001 portant modification de l'Ordonnance n°99-043, reprend les mêmes obligations que celles précitées, pour ce qui est de la production d'un rapport annuel d'activités par le CRT.

Le Décret n°07-143/P-RM du 23 Avril 2007 fixant les modalités de fonctionnement du CRT, dans son article 16 (4) précise les attributions de la Direction du CRT, dont entre autres la production d'un rapport annuel d'activités.



2. EDITORIAL



Dans le rapport annuel 2008, nous évoquions dans les perspectives un certain nombre d'activités que nous entendions mener. Il s'agit : du renforcement organique du Comité de Régulation des Télécommunications (CRT), de la construction du siège du CRT, de la relecture du cadre légal et réglementaire des télécommunications et de la poste, de l'acquisition et de l'exploitation d'un système automatisé de contrôle et de gestion des fréquences, du développement de l'accès universel aux TIC, de l'observatoire du marché des télécommunications et de l'élaboration d'un cahier des charges pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de la troisième Génération (3G).

Malgré les difficultés liées à des contingences objectives, dans chacun de ces domaines, on a pu enregistrer des avancées et certaines activités ont pu être réalisées.

Concernant la relecture du cadre légal et réglementaire des télécommunications et de la poste, toute l'analyse technique relevant du CRT est achevée et le dossier a été transmis au Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies. Les textes ont été adoptés par le gouvernement en Conseil des Ministres le 8 juillet 2010.

Le dossier sur l'identification des numéros des abonnés prépayés est en cours de traitement au niveau du Ministère.

Le renforcement organique du CRT se poursuit avec la mise en œuvre d'un nouvel organigramme qui attend l'aval du Conseil du CRT.

Le cahier des charges relatif à la 3G et le décret y afférant ont été adoptés.

Ces résultats positifs reflètent globalement l'état d'ensemble du secteur des télécommunications en 2009.

Le revenu global a fait une progression de 9% par rapport à 2008, se chiffrant à 242,42 milliards CFA. 90% de ce revenu proviennent du réseau mobile pour un chiffre d'affaires de 218,79 milliards de F CFA, soit un accroissement de 14%. Le réseau fixe, avec un revenu de 23,63 milliards de F CFA, a enregistré une baisse de 21% par rapport à l'année précédente.

Rapport Annuel 2009

En 2009, le revenu généré par la Sotelma est de 74 milliards de F CFA tandis que Orange Mali réalise un chiffre d'affaires de 168,1 milliards de CFA.

A l'instar des autres années, le parc national des abonnés s'est accru. Avec plus d'un million d'abonnés supplémentaires en 2009, le nombre total d'abonnés au téléphone fixe et mobile s'élève à 4 545 339 soit, une évolution de 29%. Ce qui donne une télédensité de 31%.

Parmi ces abonnés, les usagers de la téléphonie mobile au nombre de 4 460 543 représentent 98% du parc national.

Avec une croissance de 26% en 2009, le parc mobile de Orange Mali a atteint 3 474 952 abonnés et celui de la Sotelma a connu une progression de 46% atteignant 985 591 abonnés.

En catégorisant les abonnés du mobile, le prépayé représente la quasi-totalité du parc mobile avec 99,8%.

Pour le réseau fixe, l'année 2009 a été positive avec l'accroissement du parc de 11% après deux années consécutives de baisse.

Dans ce segment, la Sotelma a réalisé une croissance de 13% alors que Orange Mali a enregistré une baisse de 27%. Ainsi, la Sotelma compte 81 344 abonnés et Orange Mali 3 452 abonnés.

Dans le domaine de l'internet, le CRT a enregistré l'arrivée de cinq (5) nouveaux fournisseurs d'accès.

Les investissements dans le secteur des télécommunications ont connu un ralentissement en 2009. De 50,72 milliards de F CFA en 2008, seulement 32,14 milliards ont été investis cette année, soit une baisse de 37%. Sur cet investissement, Orange Mali a déboursé 26,63 milliards CFA. La Sotelma a très peu investi, le processus de privatisation étant en cours.

La privatisation de la Sotelma qui s'est concrétisée en juillet 2009 avec la signature du contrat de cession entre l'Etat malien et le Groupe Maroc Telecom, a eu des répercussions sur l'effectif global des employés des opérateurs avec les départs organisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan social de la SOTELMA.

Les deux opérateurs comptent au total 1111 travailleurs en emplois directs auxquels il faut ajouter des milliers d'emplois indirects.

De l'analyse du volume du trafic, il ressort qu'en 2009, par rapport à l'année précédente, le trafic intra réseau a diminué de 2%, tandis que le trafic inter réseaux et le trafic international ont augmenté respectivement de 74% et de 6%. Globalement, le trafic s'est élevé à 2 779,74 millions de minutes.

Les tarifs en 2009 n'ont pas connu d'évolution. Par contre les opérateurs ont fait beaucoup de promotions commerciales avec parfois des bonus de plus 100%.

En termes de régulation, en plus des décisions de délivrance des autorisations de fréquences et de blocs de numérotation, le CRT a trouvé une issue heureuse au litige de facturation des prestations d'interconnexion entre les deux opérateurs de réseaux ouverts au public pour un montant de près de 9 milliards CFA et d'un incident de suspension de l'interconnexion entre les deux réseaux survenu en décembre 2009.

En 2009, le régulateur s'est attelé à mener une vaste campagne de contrôle des installations radioélectriques sur l'ensemble du territoire national dont l'objectif est de veiller au respect des dispositions réglementaires pour une gestion rationnelle et efficace du spectre des fréquences.

Dans le souci de la préservation des intérêts des consommateurs, le CRT a créé un cadre de concertation avec les associations de consommateurs.

Sur le plan international, 2009 étant une année de précampagne pour les candidatures du Mali au Secrétariat Général et au Conseil de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le CRT a marqué de sa présence toutes les rencontres internationales importantes concernant le secteur des télécommunications/TIC.

Dr. Choguel K. Maïga

3. LA RADIOSCOPIE DU SECTEUR

3.1 Le contexte économique général

3.1.1 La conjoncture économique

La situation économique du Mali en 2009 peut être exposée à travers deux critères (taux de croissance et taux d'inflation) et l'évolution des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) a atteint 4,5 % en 2009. Ce résultat est en deçà de l'objectif de 6,5 % et est lié en partie au contexte économique mondial. Malgré ce fait, la croissance de l'économie malienne s'est maintenue à un niveau plus élevé que celui observé à l'échelle de l'UEMOA.

L'inflation est passée de 9,2 % en 2008 à 2,2 % en 2009. Le principal facteur de ce ralentissement de l'inflation est dû à la hausse de la production agricole vivrière grâce aux subventions de l'État pour atténuer l'impact de la crise internationale sur les produits et services.

Le secteur primaire a connu une croissance de 5,6 % en 2009 contre 13,2 % en 2008.

Le secteur secondaire a connu un niveau de croissance de production de 3,5 % en 2009 contre un recul de 4,6 % en 2007 et 2008.

Quant au secteur tertiaire, il a enregistré en 2009 un taux de croissance de 3,5 %, contre 4,3 % en 2008.

En somme, sur la période 2007-2009, la croissance de l'économie malienne a atteint 4,6% en dépit des crises internationales qui l'ont touché. Ceci dénote de la stabilité de la croissance et de l'impact positif des mesures prises par le Gouvernement pour faire face à ces crises.

3.1.2 Les indicateurs socio-économiques marquant

Rubriques	2007	2008	2009
Population	12,4 millions hbts	13 millions hbts	14,5 millions
Population rurale (en pourcentage)	68%	68%	68%
Taux de croissance démographique	2,2%	2,2%	3,6%
Taux de croissance population urbaine	4,1%	4,1%	4,1
Superficie	1 241 238 Km ²	1 241 238 Km ²	1 241 238Km ² »
Densité démographique	10,1 hbts/ km ²	10,5 hbts/ km ²	11,6 hbts/km ²
Taux de croissance du PIB	4,3%	5,2%	4,6%
Taux d'inflation annuel moyen	1,4%	9,2%	2,2%
Taux brut de scolarisation (TBS)	77,6%	80%	82%
Télé densité (fixe et mobile)	21%	27%	31%

Tableau 1 : Estimation des indicateurs socio-économiques

3.2 Les revenus des services de télécommunications

3.2.1 Le revenu global

Au titre de l'année 2009, le revenu global du secteur des télécommunications s'est chiffré à 242,42 milliards de FCFA soit une progression de 9% par rapport à l'année 2008 qui avait enregistré un chiffre d'affaires de 221,42 milliards.

Tableau 2 : Revenu par Réseau de 2004 à 2009 (Milliards FCFA)						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Revenu Fixe	54,54	41,41	31,57	32,21	29,73	23,63
Revenu Mobile	62,80	88,28	131,60	174,34	191,70	218,79
Revenu Global	117,34	129,69	163,17	206,55	221,42	242,42
Progression Revenu Global	47%	11%	26%	27%	7%	9%

3.2.2 Le revenu par réseau

3.2.2.1 Le réseau mobile

L'essentiel des revenus provient du réseau mobile qui a enregistré un chiffre d'affaires de 218,79 milliards de FCFA contre 191,70 milliards en 2008 soit une progression de 14%. Le réseau mobile a généré 90% des revenus.

3.2.2.2 Le réseau fixe

Le réseau fixe a rapporté 23,63 milliards de FCFA en 2009 contre 29,73 milliards en 2008 soit une baisse de 21%.

Le chiffre d'affaires enregistré au niveau du réseau fixe représente en 2009 les 10% du chiffre d'affaires global généré par le secteur des télécommunications.

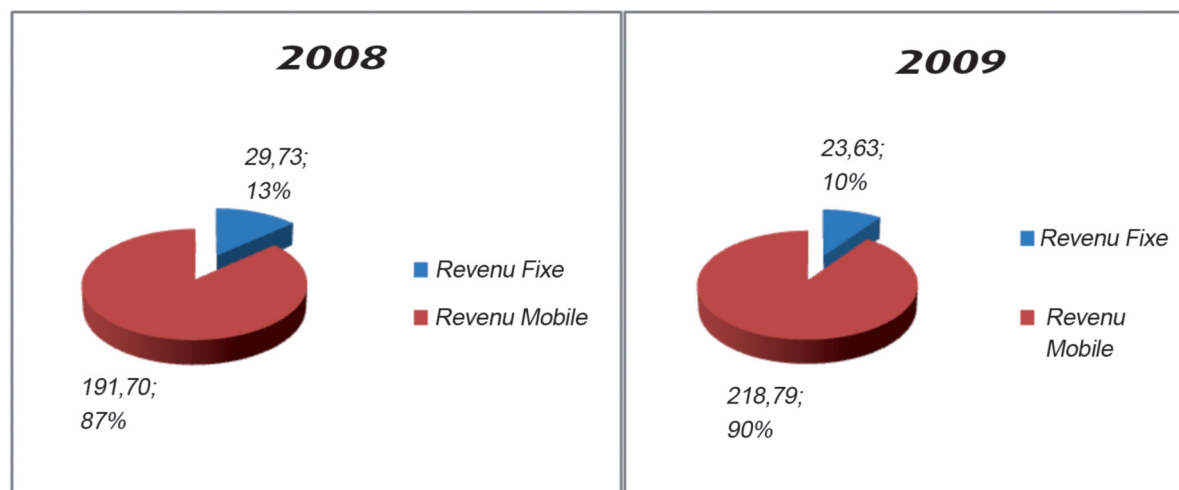


Figure 1 : Le revenu par réseau

3.2.3 Les revenus par opérateur

3.2.3.1 SOTELMA

La SOTELMA a généré courant 2009 un chiffre d'affaires de 74 milliards de FCFA soit une augmentation de 6% par rapport à l'année 2008 (70,28 milliards de FCFA). Le poids du revenu de la SOTELMA dans le chiffre d'affaires global du secteur des télécommunications est de 31%.

3.2.3.2 Orange Mali S.A

Orange Mali a réalisé un chiffre d'affaires global de 168,1 milliards de FCFA soit une progression de 11% par rapport à l'année 2008. Sa part dans le chiffre d'affaires global représente 69%.

Figure 2 : RevenuReventⁿ-6 n

3.8.3 Les tarifs de la téléphonie mobile SOTELMA

MOBILE/Prépayé Waatibè	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009
Mobile à mobile	168	150	150	130	109	109	0%
Mobile vers Orange	240	150	150	130	109	109	0%
International/Afrique	543	150	150	150	150	150	0%
Inter./Reste du monde	972	285	285	198	198	198	0%

Tableau 14 : tarif mobile SOTELMA en CFA/mn TTC

Figure 9 : évolution des tarifs mobile SOTELMA

3.8.4 Les tarifs de la téléphonie mobile Orange Mali

Tableau 15 : tarif mobile Orange Mali en CFA/mn TTC

Tarif des services téléphoniques - Opérateur Orange Mali (en FCFA/mn)							
Offre contact et CMO*	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Var 2008/09
Réseau orange	190	155	130	129	110	110	0%
Autres réseaux	190	155	150	150	110	110	0%
Inter/Pays d'Afrique	300	300	150	150	150	150	0%
Inter/Reste du monde	399	399	199	198	190	190	0%

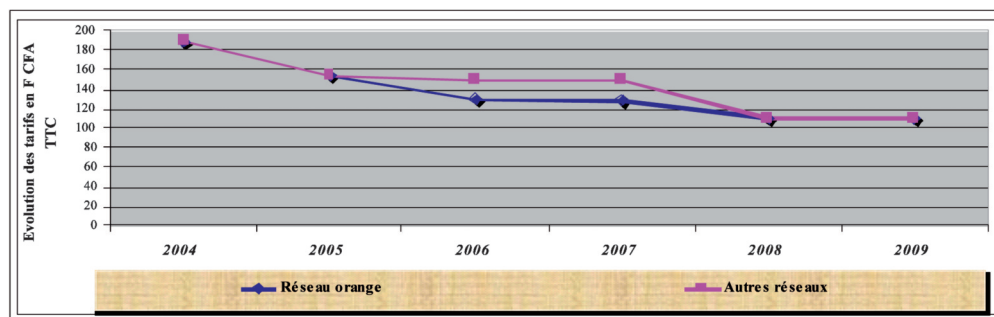


Figure 10 : évolution des tarifs mobile de Orange mali

3.9 Les promotions commerciales effectuées par les opérateurs

Courant 2009, chacun des opérateurs a eu à faire un certain nombre de promotions commerciales.

3.9.1 les promotions de la SOTELMA

Les promotions effectuées par la SOTELMA couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2009 et sont au nombre de neuf (09), soit 0,75 promotion par mois. Ces promotions s'établissent sur plusieurs offres se déclinant sur les produits suivants : la baisse Internet (01) ; promo pèlerinage 2009 (01) ; les ventes promotionnelles (02) ; promo bonus recharge (05).

La durée cumulée des promotions est de 72 jours sur les 365 jours de l'année, soit une proportion de 19,72%.

La plus longue durée (30 jours) est consacrée à la « promotion pèlerinage 2009 » (itinérance) du 04 novembre au 04 décembre.

Elle est suivie des « ventes promotionnelles » effectuées du 17 au 31 décembre 2009 qui permettaient d'activer une puce Watibè à 500 FCFA avec 500 FCFA de crédit de communication.

3.9.2 Les promotions de ORANGE Mali S-A

Du 01 janvier au 31 décembre 2009, Orange Mali S-A a procédé à 17 promotions soit environ 1,42 promotion par mois. Ces promotions s'établissaient sur plusieurs offres: sms (03) ; voix (04) ; bonus sms sur recharge (01); recharge (09).

La durée cumulée des promotions est de 84,37 jours sur les 365 jours de l'année, soit une proportion de 23%.

La plus longue durée (60 jours) est consacrée à la « recharge tombola » qui consiste pour un rechargement cumulé de 5000 FCFA, à offrir au client la possibilité de participer à un tirage avec un gain potentiel.

3.10 L'Internet et les activités des Prestataires de Services Internet (ISP)

Malgré l'engouement des populations pour l'Internet, il reste inaccessible à la majorité.

3.10.1 Internet SOTELMA

Les abonnés ADSL en 2009 sont au nombre de 3 009 contre 2 661 en 2008. Il est à noter que toutes les lignes filaires de la SOTELMA peuvent être utilisées pour faire de l'Internet à bas débit. En moyenne mensuelle, la SOTELMA comptabilise 600 utilisateurs de ce type de service appelé « @li ».

En plus des lignes filaires, la SOTELMA utilise la technologie WLL pour la desserte en Internet dans le District de Bamako et dans certaines localités du Mali. Le nombre d'abonnés internet s'élève à 7 495.

La bande passante de la SOTELMA est de 155 Mbits/s (sécurisée).

3.10.2 Internet ORANGE MALI S-A

Orange Mali S.A dispose d'un vaste réseau Internet qui dessert toute la capitale et plusieurs autres localités. La technologie de desserte repose sur le WLL.

Elle a enregistré au cours de l'année 2009 un parc Internet dont la composition est la suivante :

- Abonnés Live Box (Bamako et Région) : 4 305 ;
- Abonnés Internet Home : 6 713 ;
- Abonnés Internet Business : 731.

Orange Mali S.A dispose d'une bande passante Internet Internationale de 465 Mbits/s dans les deux sens.

3.11 Les activités des Prestataires de Services Internet (ISP)

Malgré la concurrence des opérateurs, cinq nouveaux ISP déclarés se sont installés.

3.12 Les utilisateurs de Réseaux VSAT

Le nombre d'utilisateurs de service VSAT est resté constant, le service fourni est toujours la transmission de données. Les pétroliers et les banques utilisent le plus la liaison VSAT.

Tableau 17 : Liste des utilisateurs de réseau VSAT enregistrés au CRT

N°	Usagers	Statuts	Services fournis	Débit UP/Dw
1	AFRICABLE	Diffuseur	Vidéo	3,6 MPS
2	ONP	Distributeur	Internet	128/56Kbs
3	SEMO SADIOLA	Minier	Voix/ données	64/192Kps
4	Yatéla Sa	Minier	Voix / données	64/192Kps
5	Alink Telecom	PSI	Internet	64/192Kps
6	ANGLOGOLD	Minier	Données	64/192Kps
7	ASECNA	Organisme multinational	Données	19,2Kps
8	Avnel Mali SARL	Minier	Données	64/192Kps
9	Banque Mondiale	Banque	Voix/Données	45 Kps
10	BCEAO	Banque	Données	64 Kps
11	BDM	Banque	Données	5 Kps
12	COTECNA	SGS Inspection	Données	64 Kps
13	DHL	Distributeur	Données	128 Kps
14	ECOBANK	Banque	Données	128/256 Kps
15	FMI	Mission Diplomatique	Données	256 Kbps
16	LTA Construction	Minier	Voix/Données	64 Kbps
17	SHELL MALI	Pétrolier	Données	32/96 Kbps
18	SOMADEx	Minier	Voix/ Données	64 Kbps
19	SITA	Télécom	Voix/Données	256 Kbps
20	BANKOF AFRICA	Banque	Données	64 Kbps
21	Afribone	PSI	Internet	2/8 Mbps
22	National Institut of Health	Mission Diplomatique	Données	512 kbps
23	ANGLOGOLD MORILA	Minier	Voix/Données	64 Kbps
24	PLAN MALI	ONG	INTERNET	64 Kbps
25	CEUVA	EDUCATION	Données	64 Kbps
26	UNICEF	Mission Diplomatique	Données	64 Kbps
27	BICIM	BANQUE	Voix/données	128 Kbps
28	BCM	BANQUE	Données	64 Kbps
29	PNUD	Mission Diplomatique	Données	256 Kps
30	Corps de la Paix	ONG	Données	126 Kbps

Rapport Annuel 2009

31	Manutention Africaine	BTP	Données	128 Kbps
32	BSSIC	BANQUE	Données	64 Kbps
33	SOMISY	Minier	Voix/données	64 Kbps
34	RIO TINTO	Minier	Voix/données	128 Kbps
35	Ambassade de l'Egypte	Mission Diplomatique	Données	128Kbps
36	CTBTO	télécom	Voix/données	128 Kbps
37	ENA GEO	Recherche pétrolière	Voix/données	128 Kbps
38	SNV	ONG	Données	128 Kbps
39	World Vision	ONG	Internet	45 Kbps
40	CTMI - UEMOA	Mission Diplomatique	Données	128Kbps
41	ITC AFRICA	Minier	Voix/ données	128 Kbps
42	Ambassade USA	Mission Diplomatique	Données	128 Kbps
43	Ambassade Danemark	Mission Diplomatique	Données	128 Kbps
44	AIR France	Aéronautiques	Voix/ données	128 Kbps

Répartition par domaine d'activités

Tableau I8 : Nombre d'utilisateurs de réseau VSAT par domaine d'activités

PSI	2
Banques	8
Miniers et Pétroliers	11
Mission Diplomatique	8
Distributeur	2
Télécommunications	2
ONG	4
Autres	7

4. LES ACTIVITES DE REGULATION

Elles s'inscrivent dans le cadre des missions confiées au CRT aux termes de l'Ordonnance n°99-043 du 30 Septembre 1999, modifiée par la Loi n°01-005 du 27 Février 2001 et qui sont résumées comme suit à l'article 45 nouveau :

- Assister le Ministre dans l'application de la réglementation et veiller au respect des conditions générales d'exploitation des activités de télécommunications ;
- Contribuer à l'exercice des missions de l'Etat en matière des télécommunications ;
- Veiller au respect du principe d'égalité de traitement des opérateurs du secteur des Télécommunications ;
- Veiller sur les intérêts nationaux en matière de télécommunications ;
- Assurer avant tout recours juridictionnel, la conciliation et l'arbitrage des litiges nés entre les opérateurs du secteur des télécommunications à l'occasion de l'exercice de ses attributions ;
- Veiller au respect des dispositions contenues dans les cahiers de charges ;
- Assurer la gestion et le contrôle du spectre des fréquences.

4.1 Les avis et décisions du CRT

- Décision N°09-03/MCNT-CRT du 23 Janvier 2009 portant publication du Plan national de numérotation.
- Décision N°09-04/MCNT-CRT du 29 janvier 2009 portant approbation de tarifs Internet d'Orange Mali.
- Décision N°09-06/MCNT-CRT du 01 Avril 2009 portant approbation de tarifs Internet de SOTELMA.
- Décision N°09-13/MCNT/ CRT du 23 Juillet 2009 portant attribution de blocs de numérotation à Orange Mali SA.
- Décision N°09- 14/MCNT –CRT du 27 Juillet 2009 portant attribution de blocs de numérotation à la SOTELMA/MALITEL.
- Décision N°09-28/MCNT-CRT du 19 Octobre 2009 portant attribution de blocs de numéros à Orange Mali S.A.
- Décision N°09-30/MCNT –CRT du 26 Novembre 2009 portant établissement de la liste des operateurs

Rapport Annuel 2009

puissants sur les marchés considérés de la téléphonie fixe et de la téléphonie mobile.

- Décision N°09-32/MCNT-CRT du 16 Décembre 2009 portant attribution de blocs de numérotation à la SOTELMA S.A.
- Décision N°09-38/MCNT-CRT du 31 Décembre 2009 portant attribution de ressources en numérotation.

4.2 Les agréments d'installateurs privés

L'exercice 2009 s'est soldé par la délivrance de cinq (5) agréments.

Tableau 19 : Nombre d'agréments délivrés en 2009

Référence	Date	Bénéficiaire
001/2009	03/02/2009	BARA TELECOM
002/2009	19/03/2009	MEGATEL SA
007/2009	01/07/2009	SINTIC – SARL
008/2009	08/06/2009	MAGDIA – SERVICES
011/2009	11/12/2009	SITELCOM SARL

4.3 L'autorisation d'établissement et d'exploitation de réseaux et services

Le nombre d'autorisations délivrées de janvier à décembre 2009 par service est indiqué dans le tableau ci dessous.

id	Désignations	Nombre
1	HF	10
2	VHF	19
3	UHF	1
4	Radioamateur	1
5	Boucle locale radio	3
6	VSAT	30
7	GMPCS	0
Total		64

Tableau 20 : Nombre d'autorisations délivrées par service

4.3.1 Les nouvelles demandes enregistrées

Les nouvelles demandes enregistrées au CRT en 2009 sont consignées le tableau ci après :

id	Désignations	Nombre
1	HF	0
2	VHF	6
3	UHF	0
4	Radioamateur	0
5	Boucle locale radio	0
6	VSAT	6
7	GMPCS	0
Total		12

Tableau 21 : Nombre de demandes pour 2009

4.3.2 Les résiliations

De janvier à décembre 2009, 6 résiliations ont été enregistrées au CRT telles que présentées dans le tableau suivant :

id	Désignations	Nombre
1	HF	2
2	VHF	0
3	UHF	0
4	Radioamateur	2
5	Boucle locale radio	0
6	VSAT	2
7	GMPCS	0
Total		6

Tableau 22 : Nombre de résiliations

4.4 Les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) déclarés

L'exercice 2009 s'est soldé par l'enregistrement de cinq (5) déclarations de fourniture de service internet.

Référence	Date	Bénéficiaire
003/2009	08/05/2009	IBAG International
004/2009	03/06/2009	WIMAX & WIFI SARL
005/2009	12/06/2009	SeaQuest - Informatique
009/2009	28/09/2009	Global Communication Network
010/2009	02/10/2009	SAT TELECOM

Tableau 23 : Nombre d'agréments

4.5 La gestion et le contrôle des fréquences

Le tableau ci après donne le nombre des clients radio électricité privée, de boucle locale radio, de VSAT et de GMPCS, en état de fonctionnement.

id	Désignation	Nombre
1	HF	82
2	VHF	66
3	UHF	2
4	Radioamateur	14
5	Boucle locale radio	24
6	VSAT	57
7	GMPCS	4
Total		249

NB : Ce tableau donne la situation globale des utilisateurs sans les forces de sécurité et l'Administration centrale.

Tableau 24 : Situation globale des utilisateurs sans les forces de sécurité.

4.5.1 L'état des assignments

4.5.1.1 Les assignments des réseaux HF

En 2009, 10 fréquences HF ont été assignées et 2 résiliées.

4.5.1.2 Les assignations des réseaux VHF, UHF et FM

10 fréquences VHF, et 64 nouvelles radios FM ont été autorisées.

4.5.1.3 Les assignations temporaires

Deux fréquences VHF ont été assignées temporairement en 2009 à l'ambassade des USA.

4.5.2 Les plaintes et litiges :

• Le litige d'interconnexion entre SOTELMA SA et Orange Mali SA

Conformément à l'article 23 du Décret N° 00-230/P-RM du 10 mai 2000 relatif à l'interconnexion dans le secteur des Télécommunications, le CRT a fait l'objet de saisine par les deux opérateurs concernant un litige de facturation des prestations d'interconnexion pour un montant estimé à huit milliards neuf cent quatorze millions deux cent soixante trois mille deux cent soixante neuf francs CFA **(8.914.263.269)**.

Ce litige porte sur des montants de factures dus au titre de l'interconnexion pour la période allant de décembre 2006 à Février 2009.

Le CRT a aussi été saisi d'un incident de suspension de l'interconnexion survenu en décembre 2009. Faisant suite à ces saisines, le CRT a entamé une procédure de conciliation entre les deux opérateurs.

• Les arriérés de paiement des redevances, VSAT et boucle locale radio (BLR)

Le CRT est créancier des utilisateurs de Very Small Aperture Terminal (VSAT) et boucle locale radio (BLR), d'une importante somme. Cette somme résulte de l'accumulation d'arriérés de paiement des redevances datant de 2002. Les utilisateurs de VSAT et Boucle Locale Radio (BLR) contestent le coût élevé de la redevance.

Les FAI, à travers l'Association des Fournisseurs d'Accès Internet du Mali (AFIM), indiquent avoir suspendu le paiement des redevances, non par défiance vis-à-vis du Régulateur, mais plutôt du fait des difficultés financières qu'ils rencontrent.

Depuis 2008, le CRT a entrepris une stratégie de règlement de ses créances. Cependant, cette stratégie doit aussi inclure la prise en charge des questions, parfois légitimes, soulevées par les débiteurs.

En janvier 2004, sous la supervision d'un huissier, le CRT a procédé à une visite d'installations des FAI détenteurs d'équipements VSAT et BLR. Quatre (4) procès verbaux de constat ont été établis pour quinze (15) FAI.

Rapport Annuel 2009

En août 2009, le CRT a mis en place une commission de vérification des installations des FAI en activité. Cette opération a ainsi permis de réactualiser les données collectées en 2004. Il en est ressorti que sur les quinze (15) FAI qui existaient en 2004, seul trois (3) sont encore en activité.

Les FAI expliquent la disparition des autres providers par le lancement en 2004, par IKATEL (actuel Orange Mali), d'offres de connexion haut débit. Avec la concurrence entre les deux (2) opérateurs, la pérennité de l'activité des FAI sur le marché malien est incertaine. Un dernier argument évoqué par les débiteurs, et qui justifierait leurs difficultés, est que l'opérateur Orange Mali SA serait en même temps grossiste à l'égard des FAI et détaillant vis-à-vis des particuliers.

- Les plaintes de l'ORTM concernant le brouillage du son de la télévision nationale par la radio Dambé à Koulikoro et la radio Sorofé à Siby. Le problème a été résolu après les contrôles techniques des agents du CRT.
- La plainte du chef de quartier de Sokonafing pour la non couverture de son quartier par les réseaux Orange Mali S-A et Sotelma S-A. Une mission du CRT s'est rendue sur place pour faire le constat, et par la suite des correspondances ont été adressées aux deux opérateurs pour la résolution de ce problème.

4.5.3 Le contrôle des installations radioélectriques

En 2009, le Comité de Régulation des Télécommunications a multiplié les contrôles des installations radioélectriques. Il s'agit pour le CRT de veiller au respect des dispositions réglementaires notamment le respect des spécifications techniques de l'autorisation et le contrôle des équipements et de constater la gestion rationnelle et efficace du spectre. Le tableau ci-dessous indique les localités, la nature et le nombre des équipements contrôlés par l'équipe technique du CRT de janvier à décembre 2009.

REGIONS	NATURE EQUIPEMENTS	NOMBRE
DISTRICT	HF	7
	VHF	6
	UHF	0
	VSAT	10
	BLR	5
	RADIO AMATEUR	0
	GMPCS	0

SIKASSO	HF	1
	VHF	2
	UHF	0
	VSAT	2
	RADIO AMATEUR	0
SEGOU	HF	4
	VHF	3
	UHF	0
	FM	4
	VSAT	10
	RADIO AMATEUR	0
MOPTI	HF	0
	VHF	0
	UHF	0
	VSAT	0
	RADIO AMATEUR	0
KAYES	HF	1
	VHF	5
	UHF	0
	VSAT	7
	RADIO AMATEUR	0
Koulikoro	HF	7
	VHF	0
	UHF	0
	VSAT	4
	RADIO AMATEUR	0

Tableau 25 : Localités, nature et nombre des équipements contrôlés.

4.6 La tarification

4.6.1 L'arbitrage sur les tarifs

4.6.1.1 Les tarifs d'interconnexion applicables en 2009

Les tarifs d'interconnexion n'ont pas fait l'objet de révision en 2009 en raison du processus de la privatisation de la SOTELMA. En effet, compte tenu de la date prévue pour l'achèvement du processus de privatisation, en l'occurrence courant 2008, il a été demandé aux opérateurs Sotelma-SA et Orange Mali SA de différer la révision tarifaire jusqu'à la prise de fonction de la nouvelle équipe dirigeante de l'opérateur historique. Cela a été accepté par les deux opérateurs.

4.6.1.2 Les tarifs d'interconnexion applicables en 2010

En référence aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le CRT a proposé aux opérateurs une procédure devant conduire à l'approbation des OIRs et à l'application de nouveaux tarifs d'interconnexion et qui se résume comme suit :

- i. Notification aux opérateurs de leurs pouvoirs de marché sur les différents segments de marché, au regard des dispositions de l'article 16 de l'Ordonnance 99-043 du 30 Septembre 1999 régissant les Télécommunications en République du Mali ;
- ii. Communication au Comité de Régulation des Télécommunications des Offres d'Interconnexion de Référence (OIR), telle que prévue par l'article 18 de l'Ordonnance précitée et par le Décret n°00-230/P-RM du 10 Mai 2000 pour ce qui concerne les opérateurs puissants ;
- iii. Approbation par le Comité de Régulation des Télécommunications des OIRs ;
- iv. Conclusion ou modification des contrats d'interconnexion par les parties intéressées.

Cette procédure ayant été acceptée par les deux opérateurs, le CRT, par décision n°09-30/MCNT-CRT du 26/11/2009, a procédé à l'établissement de la liste des opérateurs puissants sur les marchés considérés du « Fixe » et du « Mobile » pour l'année 2010. Ainsi, il ressort que :

- SOTELMA S-A est déclaré opérateur puissant sur le marché du Fixe. A ce titre il est tenu de soumettre une offre d'interconnexion de référence (OIR) conformément à l'article 18 (1) de l'Ordonnance précitée ;
- Orange Mali S-A est déclaré opérateur puissant sur le marché du Mobile. A ce titre il est tenu de soumettre une offre d'interconnexion de référence.

Les deux opérateurs ont donc été invités à soumettre des projets d'OIR en vue de la révision des tarifs d'interconnexion de 2010.

Par courrier n°263/09/DJF/DG du 07/09/2009, ORANGE Mali S-A a soumis, pour approbation, son projet d'offre d'interconnexion de référence (OIR) pour l'année 2010.

Dans l'attente du projet d'OIR de la SOTELMA S-A, le CRT a entrepris une mission d'audit des coûts d'interconnexion des réseaux de la société. A cette fin, notification lui en a été faite par lettre n°602/MCNT-CRT du 26 novembre 2009.

Cette mission d'audit a été confiée à l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications de Dakar (ESMT). Compte tenu du pouvoir de marché de la SOTELMA S-A, l'audit a porté sur les coûts d'accès à son réseau fixe. N'étant pas opérateur puissant sur le marché du mobile, la SOTELMA SA n'est pas tenue de soumettre des tarifs pour l'accès à son réseau mobile, le tarif de référence étant celui de l'opérateur puissant.

Pour ce qui concerne Orange Mali S-A, l'audit a porté sur les coûts d'accès à son réseau mobile uniquement, n'étant pas opérateur puissant sur le marché du fixe.

4.6.2 Les tarifs d'interconnexion en 2009

Le tableau ci-dessous donne les tarifs d'interconnexion de 2005 à 2009.

	2005	2006	2007	2008	2009
Terminaison sur le réseau fixe local	18,12	18,12	18,12	17,68	17,685
Terminaison sur le réseau fixe national	66	46,3	46,3	40	40
Terminaison sur le réseau mobile	73,8	54,46	54,46	45	45

Tableau 26 : Evolution des tarifs d'interconnexion

4.6.3 L'approbation tarifaire

4.6.3.1 La révision des tarifs de détail de Orange Mali S-A

Orange Mali S-A, par courrier n° 058/09/DRAJ/DJF du 19 janvier 2009, a soumis à l'approbation du Comité de Régulation des Télécommunications un projet de révision tarifaire conduisant à un élargissement de l'offre de services Internet sur son réseau.

Le CRT après analyse a approuvé la proposition de tarif Internet de Orange Mali S-A, par Décision n°09-04/MCNT du 29 janvier 2009.

4.6.3.2 Révision des tarifs Internet de la SOTELMA :

La SOTELMA, par courrier n° 000017/PDG-SOTELMA du 31 mars 2009, complété par le courrier n° 000020/PDG-SOTELMA du 1er avril 2009, a soumis à l'approbation du Comité de Régulation des Télécommunications un projet de révision tarifaire conduisant à des baisses des tarifs des services Internet sur son réseau.

Le CRT, après analyse, a approuvé les propositions de révision tarifaire par décision n° 09-06/MCNT-CRT du 1er avril 2009.

4.7 Relations avec les Associations de Consommateurs

Du 3 au 4 Décembre 2009, le CRT a organisé en partenariat avec les Associations de consommateurs du Mali un atelier auquel ont participé différents acteurs du secteur, portant sur « l'Information et la Sensibilisation sur les Droits des Consommateurs dans le secteur des télécommunications ».

L'Atelier qui a enregistré une soixantaine de participants avait pour objectifs :

- la création de passerelle entre d'une part le CRT et les associations de consommateurs, et d'autre part entre les opérateurs et les associations de consommateurs ;
- la mise en place d'une synergie entre les associations de consommateurs en vue d'une fédération des actions ;
- le renforcement des compétences et des capacités des membres des associations de consommateurs œuvrant dans le cadre de la protection et la préservation des intérêts des consommateurs ;
- les échanges et concertations sur les enjeux sous-jacents des télécommunications et des TIC d'une manière générale ;
- l'inscription de la protection des droits du consommateur des services de télécommunications et des TIC dans le débat social et politique.

5. LES ACTIVITES INTERNATIONALES

Les agents du CRT ont participé à différentes réunions de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), d'organisations internationales, régionales et sous régionales œuvrant dans le secteur des télécommunications/TIC et de la régulation au cours de l'année 2009.

I. Activités de l'Union Internationale des Télécommunications

1. Le bureau de la Zone Afrique de l'Ouest de l'UIT a reçu la visite de la Direction du CRT du 02 au 06 mars 2009 à Dakar. L'objectif de la visite consistait à faire le tour des problèmes de régulation de la zone et de prendre conseils auprès de l'UIT.

2. Sous l'égide de l'UIT et de l'Institut des Cadres Supérieurs en Gestion des Télécommunications du Canada (TEMIC), des responsables du CRT ont participé, du 19 au 28 mars 2009, à une formation intensive intitulée « Gestion des Télécommunications dans le Nouvel Environnement ». Elle s'adresse aux cadres supérieurs francophones des Ministères, Régulateurs, Opérateurs et de l'industrie qui souhaitent parfaire leurs connaissances de la gestion des télécommunications dans un environnement concurrentiel.

3. Du 21 au 24 Avril 2009 s'est tenu à Lisbonne (Portugal) le Forum Mondial des Politiques de Télécommunication. Il a été établi par la conférence de plénipotentiaires de l'UIT dans sa résolution 2 (Kyoto, 1994) et fait aujourd'hui l'objet de la Résolution 2 (Rev, Marrakech, 2002) de la conférence de plénipotentiaires. Son objectif est de servir de cadre d'échange de vues et d'informations, à l'élaboration, par des décideurs du monde entier, d'une vision commune des questions découlant de l'apparition de nouveaux services et de nouvelles technologies de télécommunications et d'étudier toute autre question de politique générale des télécommunications pour laquelle un échange de vue au niveau mondial serait utile.

4. Du 04 au 08 mai 2009, Maputo (MOZAMBIQUE) a abrité un séminaire régional sur les coûts et tarifs et la réunion du groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Afrique (SG3RG-AFR), ex groupe TAF. La rencontre visait à comprendre le principe de fonctionnement du groupe TAF, s'imprégner des activités et des sujets à l'étude au sein du groupe TAF et du mode de conduite des travaux du groupe, élargir notre cadre de réflexion, de concertation et d'échange autour des questions touchant de manière générale l'environnement des TIC et en particulier à la régulation.

Rapport Annuel 2009

5. Tunis (TUNISIE) a abrité du 04 au 05 juin 2009, le Forum régional UIT sur la cybersécurité pour l'Afrique et les Etats arabes dont le thème est « Connecter le monde de façon responsable » ; le Forum avait pour objet de définir certains des principaux problèmes auxquels font face les pays de la région lorsqu'il s'agit de renforcer la cybersécurité et de sécuriser les infrastructures essentielles de l'information. Il a permis de s'imprégner sur les bonnes pratiques, les mécanismes d'échange d'informations et les mesures concrètes de renforcement de la cybersécurité.
6. Le Forum Régional de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) sur le développement des capacités humaines pour l'Afrique s'est tenu du 08 au 10 juillet 2009 à Kampala (OUGANDA). L'objectif de ce forum était de promouvoir l'excellence dans le domaine des télécommunications/tics par le renforcement des capacités.
7. Du 13 au 15 juillet 2009 s'est tenue à Kampala une réunion régionale pour l'Afrique en vue de la préparation de la CMDT-10 de Hyderabad. Elle visait à dégager une position commune pour l'Afrique et à faire le point d'exécution des initiatives de Doha 2006. Ces initiatives pour l'Afrique portaient sur le Renforcement des Capacités humaines et Institutionnelles, l'Harmonisation des Politiques et Cadre Réglementaire, le développement des Infrastructures haut débit et l'interconnexion régionale, la Télévision Numérique ainsi que l'Application des TIC.
8. La Réunion préparatoire de la Conférence Mondiale des Radiocommunications 2012 (CMR 12), s'est tenue à Genève du 14 au 16 septembre 2009. Cette réunion était présidée par le Secrétaire Général de l'UIT avec la participation du Directeur du Bureau des Radiocommunications de l'UIT et le Secrétaire Général de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT). Les groupes régionaux ont présenté leur point de vue sur les questions qui se posent dans le secteur des radiocommunications avant de définir les points d'ordre du jour à retenir pour la CMR 12.
9. Du 05 au 10 octobre 2009 s'est tenue à Genève ITU TELECOM WORLD 09. La délégation du CRT a participé au Programme VIP et au Programme FORUM. Cette rencontre a fait le point des évolutions du secteur et surtout une exposition sur les innovations du secteur. Il enregistre la participation des Politiques, des Régulateurs et principalement des entreprises.
10. Le Conseil de l'UIT s'est tenu à Genève du 20 au 30 octobre 2009. Cette session du Conseil a discuté différents points dont entre autres le rapport de gestion 2008, le budget 2010- 2011, le passage aux normes IPSAS, le rapport du groupe FINREGS, la stratégie de gestion du personnel, la politique publique de Internet, la protection des enfants dans le cyber espace et différents rapports des secteurs sans oublier les relations du personnel avec l'administration de l'organisation.

II. Activités des Organisations régionales et sous régionales

11. Le 10^{ème} Forum sur la Régulation et le Partenariat des Télécoms/TIC en Afrique s'est tenu du 20 au 22 mai 2009 à Lusaka en Zambie. Son thème qui portait sur le «Fonds du Service Universel/Accès Universel » a donné l'opportunité aux participants de partager leurs expériences et d'identifier les meilleures pratiques dans les aspects essentiels liés à l'administration et à la gestion du fonds du service universel.

12. La 10^{ème} Session Ordinaire du Conseil d'Administration de l'UAT s'est tenue, avec la présence d'une équipe du CRT à Ouagadougou (Burkina Faso), du 10 au 12 juin 2009. La session a examiné : le Rapport du Secrétaire Général ; le Rapport d'Audit pour l'Exercice Financier 2007-2008 ; le Programme annuel d'activités et de projet de budget pour l'Exercice Financier 2009 – 2010 ; les propositions pour la commémoration de la Journée Africaine des Télécommunications/TIC prévue pour le 7 décembre 2009.

13. Du 7 au 10 juillet 2009 s'est tenue à Banjul, Gambie, la 7^{ème} Assemblée Générale Annuelle de l'Association des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO), suivie d'un atelier des régulateurs d'Afrique de l'Ouest organisé par l'USAID et animé par le Cabinet d'étude Balancing Act. Cette assemblée a eu pour tâches d'examiner le rapport du secrétariat de l'ARTAO et celui du Commissaire aux Comptes; de faire le point sur le paiement des cotisations des membres ; de présenter une étude commanditée par la CEDEAO et qui visait à analyser les conditions d'un rapprochement de l'ARTAO et de la CEDEAO.

14. La 3^{ème} réunion du Comité des Régulateurs Nationaux de Télécommunications (CRTEL) des Etats membres de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est tenue du 26 au 27 août 2009 à Ouagadougou au Burkina Faso. La réunion avait comme objectifs de faire le point de l'exécution du programme de travail adopté à la deuxième réunion de CRTEL et de procéder à l'examen de la situation des Fonds de Service universel dans chaque pays en vue de formuler des recommandations pour son utilisation efficiente. A cet effet, chaque Autorité de régulation était invitée à faire une présentation succincte de la situation du Fonds de Service universel et sa mise en œuvre dans son pays.

15. Du 28 septembre au 1er Octobre 2009 s'est tenue à Dakar, la rencontre des Experts en Télécommunication/TIC des Etats Membres de la CEDEAO. Cette rencontre a été suivie, le 2 Octobre 2009, par la réunion des Ministres en charge des Télécommunications/TIC. L'objectif était de tenir compte de la convergence des technologies et de la nécessité de compléter les Actes Additionnels de Janvier 2007, qui touchaient exclusivement le secteur des télécommunications, par des textes traitant des Technologies de l'information et de la Communication (TIC) et plus précisément des Transactions Electroniques, de la Protection des Données à caractère personnels ainsi que de la Cybercriminalité.

16. Du 24 au 25 novembre 2009 s'est tenu à Hammamet (TUNISIE), le Forum « ICT 4 All, Tunis+4 » autour du thème « TIC : Innovation, levier de compétitivité et de croissance ». Cette rencontre a permis aux acteurs du secteur des TIC de traiter et de partager leurs expériences et perspectives sur des sujets aussi divers que :

- l'utilisation des TIC pour l'innovation et la croissance : tendances et meilleures pratiques ;
- les offres technologiques et services innovants : soutien à l'entrepreneuriat ;
- l'efficacité de l'action publique : orientations et approches innovantes, partenariat public/privé ;
- l'infrastructure numérique : haut débit fixe et mobile, cadre réglementaire, réseaux de prochaine génération.

III. Autres activités

17. Du 28 au 30 Octobre 2009 s'est tenue à Washington DC (USA) la conférence « Meridian » sur le partage des responsabilités dans la protection des infrastructures critiques en matière de télécommunications. La conférence, qui réunit à ce jour quarante quatre (44) Etats, se veut être un lieu de réflexion et de propositions d'actions en matière de sécurité de l'information et de la communication. Le processus « Meridian » vise à échanger des idées et à initier des actions pour une meilleure coopération des entités gouvernementales et ceci concernant les informations critiques. La conférence explore les bénéfices et opportunités de la coopération entre gouvernements et donne une opportunité de partager les meilleures pratiques dans le monde en la matière.

18. Le 2 novembre 2009 une délégation du CRT s'est rendue au siège du Federal Communication Commission (FCC) pour une journée de travail sur le rôle, l'organisation et les prérogatives du régulateur Américain. En conclusion les missionnaires du CRT ont retenu les questions d'éthique et de régulation, le fonctionnement de la régulation dans la prise de décision, le management financier du FCC, le Management des ressources humaines, le management des questions informatiques.

19. Beyrouth (LIBAN) a accueilli du 9 au 12 novembre 2009 le 9^{ème} Colloque Annuel Mondial des Régulateurs (GSR) précédé du Forum des Chefs d'Entreprises du Secteur des TIC (GILF) avec comme thème « Intervenir ou laisser faire ? Stimuler la croissance par une réglementation efficace des TIC ». Ces rencontres permettent aux organismes nationaux de réglementation des télécommunications du Sud et du Nord de comparer leurs expériences mais aussi de créer un dialogue franc et ouvert entre les régulateurs et leurs principaux partenaires du secteur, les entreprises privées, les investisseurs et les consommateurs.

20. La 7^{ème} réunion annuelle de FRATEL s'est tenue à Bruxelles les 19 et 20 novembre 2009, elle portait sur le partage d'infrastructure et la coordination des politiques publiques.
La réunion a :

- Insisté sur le rôle du régulateur en tant que facilitateur afin d'encourager la mutualisation des infrastructures et l'interaction entre les différents acteurs intervenant dans l'aménagement numérique du territoire ;
- Recommandé la mise en place d'un cadre réglementaire clair et stable pour favoriser le partage des infrastructures ;
- Encouragé les opérateurs à partager leurs infrastructures.

6. L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES

6.1 Administration

Le processus de recrutement entamé vers la fin de l'année 2008 a abouti, en mai 2009, au recrutement de huit (08) cadres supérieurs de diverses qualifications. Ce sont trois (03) ingénieurs gestionnaires, un (01) ingénieur des télécommunications, (01) comptable, un (01) ingénieur informaticien et deux (02) juristes.

Ces cadres viennent pourvoir des postes prévus dans l'organigramme mais restés vacants jusqu'ici.

Leur arrivée porte l'effectif du CRT, au 31 décembre 2009, à 34 agents, soit une augmentation de près de 40% par rapport à l'année dernière. Le CRT a continué, en même temps, à recevoir et à encadrer des étudiants et jeunes diplômés.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des effectifs par catégorie et par qualification :

Catégories	Total	Techniciens	Economistes	Juristes	Administrateurs	Taux
Cadres A	21	8	5	3	5	61,8 %
Cadres B	8	1			7	23,5 %
Autres cat.	5				5	14,7 %
Total	34	9	5	3	17	100 %

Tableau 27 : Répartition des effectifs par catégorie et par qualification

Evolution des effectifs par Département de 2005 à 2009

Catégorie	2005	2006	2007	2008	2009
Direction Générale	3	4	6	6	6
Département Administration et Finances	7	7	9	9	12
Economie et Concurrence	1	1	3	3	6
Affaires Juridiques	1	1	1	1	3
Technique	3	4	6	6	7
Total	15	17	25	25	34

Tableau 28 : évolution des effectifs du CRT

6.2 Finances

6.2.1 Les états financiers

6.2.1.1 Le bilan

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif Immobilisé	4 076 876 946	Ressources stables	6 931 810 683
Actif Circulant	1 781 535 913	Passif circulant	450 316 489
Trésorerie-actif	1 523 714 313	Trésorerie passif	0
Total	7 382 127 172	Total	7 382 127 172

Tableau 29 : bilan de l'exercice 2009

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élève à 7 382 127 172 F CFA. Il a très peu varié par rapport à l'année 2008 (+1,3%).

L'actif est composé à 46% d'immobilisations, à 24% d'actif circulant constitué essentiellement de créances et à 21% de valeurs disponibles.

Au passif, les ressources stables, constituées de la dotation initiale du report à nouveau, représentent 94% du total du passif.

6.2.1.2 Le compte de résultat

Charges	Montant	Produits	Montant
Charges d'exploitation hors provisions	1 647 909 788	Redevance radioélectricité	1 903 537 477
Provisions	1 536 473 428	Redevance des ressources en numérotation	976 666 667
Charges financières		Redevance annuelle des opérateurs	1 907 574 562
Charges HAO	10 169 492	Produits divers	4 200 000
Résultat	1 649 372 515	Produits financiers	33 750 251
		Subventions d'exploitation	18 196 266
Total	4 843 925 223	Total	4 843 925 223

Tableau 30 : Le compte de résultat

Rapport Annuel 2009

Les charges et les produits d'exploitation ont augmenté considérablement par rapport à l'année 2008. Le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 est de 1 649 372 515 F CFA.

6.2.2 L'état d'exécution du budget au 31 décembre 2009

6.2.2.1 Les Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2009 se sont beaucoup accrus par rapport aux exercices précédents grâce surtout à la facturation des ressources en numérotation et à une meilleure exploitation du barème tarifaire des fréquences.

Les produits réalisés au 31 décembre 2009 se sont chiffrés à 4 844 millions de F CFA sur une prévision de 3 646 millions, soit un taux de réalisation de 133%.

Ces produits comprennent :

- a) les redevances et contributions annuelles des opérateurs titulaires de licence : elles ont été réalisées pour 1 908 millions de francs, soit une augmentation de 26 millions de francs par rapport à la prévision.
- b) les redevances de radioélectricité : les réalisations ont porté sur 1 904 millions de francs, soit un dépassement de 82% par rapport à la prévision chiffrée à 1 045 millions.
- c) les redevances des ressources en numérotation : elles ont été facturées à hauteur de 977 millions de francs. Elles marquent un dépassement de 37% par rapport à la prévision.
- d) des produits divers constitués d'intérêts financiers et de produits d'agrément et autres contributions pour 56 millions de francs, sur une prévision de 5 millions.

6.2.2.2 Les Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'année 2009, hors provisions, se sont élevées à 1 648 millions de francs sur une prévision de 1 942 millions soit, un taux de réalisation de 85%.

Compte tenu de la nature des activités du CRT, les charges du personnel constituent un poste important des charges d'exploitation. Ce poste dégage un écart favorable de 96 millions de francs par rapport à la prévision (760 millions). Cet écart se justifie par le retard pris dans le recrutement du personnel Cadre d'appui. Ce recrutement n'est intervenu qu'au mois de mai 2009.

La rubrique Services extérieurs apparaît comme la rubrique de charge la plus lourde après les frais du personnel. Elle affiche une réalisation de 592 millions de francs, soit un dépassement de 36% par rapport aux prévisions.

Ce dépassement se justifie par une sous estimation des prévisions surtout pour les postes de Publicité et Relations publiques, missions et transports.

En conclusion, l'exécution du budget 2009 n'aura pas permis au CRT d'acquérir certains équipements et outillages indispensables à l'accomplissement de ses missions, mais elle a vu les ressources humaines se renforcer en compétences par le recrutement de huit cadres et a enregistré, en avril 2009, la mise en place du Conseil, organe délibérant du CRT.

Certaines rubriques des charges d'exploitation, qui, au regard du fonctionnement de l'année 2009, étaient largement sous-estimées pourraient désormais être évaluées de façon plus précise.

Les prévisions des exercices 2010 et 2011 refléteront mieux le niveau des activités du CRT.

6.2.2.3 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2009 auront été insignifiantes par rapport à la prévision.

Sur une prévision de 2 226 millions de francs, les réalisations se sont chiffrées au total à 50 millions de francs. Ce montant a porté sur l'acquisition d'un véhicule (pour 17 millions) et de mobilier et de matériel de bureau, pendant que les prévisions prenaient en compte une partie des travaux de construction du siège du CRT pour 2000 millions de F CFA.

6.3 La situation du Fonds d'accès universel

Le fonds d'accès universel, n'a supporté de dépenses au cours de l'année 2009. Il s'est accru par la contribution des Opérateurs de télécommunications et les intérêts rapportés par les placements à terme.

Le solde du fonds au 31 décembre 2009 s'élève à 4 124 millions de Francs CFA.

6.4 Les formations et les voyages d'études

N°	LIEUX	MOTIFS	DATES	FINANCEMENT
1	Rabat (Maroc)	Collecte d'informations pour l'élaboration du cahier de charges 3G et Séminaire sur la gestion des fréquences	24 au 31 janvier	CRT
2	Nairobi (Kénya)	Collecte d'informations pour l'élaboration du cahier de charges 3G	18 au 22 février	CRT
3	Dakar (Sénégal)	Echange avec représentation UIT à Dakar	02 au 07 mars	CRT
4	Dakar (Sénégal) Gaborone (Botswana)	Collecte d'information avec représentation UIT à Dakar pour cahier de charges 3G et Gaborone	02 au 08 mars	CRT
5	Dakar (Sénégal)	Formation intensive sur la gestion des télécommunications dans le nouvel environnement	18 au 29 mars	CRT
6	Banjul (Gambie)	Atelier de partenariat CEDEAO-ARTAO	03 au 08 mai	CRT
7	Maputo (Mozambique)	Séminaire UIT coûts et tarifs	01 au 11 mai	CRT
8	Ouagadougou (Burkina)	Séminaire d'échange sur les réseaux NGN	11 au 14 mai	CRT
9	Tunis (Tunisie)	Cyber sécurité pour l'Afrique et les pays arabes	19 au 25 mai	CRT
10	Abidjan (Côte d'Ivoire)	Atelier sur le calcul des coûts avec ictNETSim	22 au 27 juin	CRT
11	Kampala (Ouganda)	Forum IUT sur le développement des capacités humaines	05 au 12 juillet	CRT
12	Dakar (Sénégal)	Validation du document portant cadre de coordination des fréquences	16 au 21 août	CRT

N°	LIEUX	MOTIFS	DATES	FINAN
13	Alger (Algérie)	Benchmarking sur le déploiement du réseau Wimax	12 au 18 sept	CRT
14	Lomé (Togo)	Logiciels et outils informatiques du comptable	18 oct au 1er nov	CRT
15	Paris	Connaissances essentielles en réglementation	17 oct au 1er nov	CRT
16	Washington (USA)	Fifth Meridian et séance de travail avec la FCC	15 oct au 06 nov	CRT
17	Beyrouth (Liban)	9ème colloque mondial es régulateurs	8 au 13 novembre	CRT
18	Lomé (Togo)	Politique et questions du droit à la concurrence	15 au 20 déc	CRT
19	Dakar (Sénégal)	Modélisation des coûts	04 au 12 déc	CRT

Tableau 31 : Participation du CRT aux réunions internationales

7. LES GRANDS CHANTIERS DU CRT

7.1 Le développement du Service/Accès Universel

Offrir l'accès aux services de télécommunications à la majorité de la population, en particulier en zones rurales et éloignées, demeure pour le gouvernement un moyen essentiel pour lutter contre la pauvreté. C'est pourquoi, le CRT a fait de ce chantier une de ses actions prioritaires. Il s'agit de faire en sorte que chaque centre administratif, chaque village ait accès aux services de télécommunications à des prix abordables.

Dans ce cadre ont été menées, de concert avec l'Unité de Coordination du Projet d'Appui à la croissance (PASC), les activités suivantes :

- Sélection d'un bureau de consultant, en l'occurrence le consortium TERA Consultant/GLN, chargé de mener l'étude relative à l'élaboration d'une stratégie d'accès universel, à la définition des mécanismes de gestion et de fonctionnement du fonds de service universel et la définition d'actions prioritaires pour la mise en œuvre de la stratégie d'accès universel.
- Organisation d'un atelier de validation de la stratégie d'accès universel aux services de télécommunications et la mise en œuvre de projets pilotes en zones rurales et éloignées ;
- Elaboration d'un projet de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour le lancement de l'appel d'offres relatif aux projets pilotes.

Les actions à venir portent sur le lancement de l'appel d'offres relatif aux projets pilotes et la mise en place des organes du fonds et de l'équipe dédiée à l'accès universel.

7.2 La refonte du cadre légal et réglementaire

Le processus de relecture du cadre légal et réglementaire (ordonnance N°99-043/P-RM du 30 septembre 1999, modifiée), initié par le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale, a démarré en décembre 2008.

Le CRT a conduit le processus technique de relecture avec les Consultants du Consortium GLN/ICEA. Ce processus s'inscrit dans le cadre de la transposition des Actes Additionnels de la CEDEAO relatifs au secteur des Télécommunications/TIC.

Un forum de présentation des projets de textes, impliquant la société civile ainsi que les acteurs du secteur des télécommunications/TIC et de la Poste, s'est tenu le 14 mai 2009, suivi d'une consultation publique lancée le jour même du forum.

Le CRT a finalisé les projets de textes en prenant en compte les conclusions de ladite consultation publique. Il s'est ensuite tenu un Atelier de validation des avant - projets de textes régissant le secteur des Télécommunications, des TIC et de la Poste.

En fin juillet 2009, CRT a communiqué au Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies (MCNT) les avant – projets de textes.

Les Projets de Textes sur les Télécommunications, les TIC et la Poste s'inscrivent dans le cadre d'une vaste réforme de la réglementation en vue de sa mise en conformité avec les accords et conventions internationaux ratifiés par la République du Mali.

Ces projets de textes visent entre autres à promouvoir le développement de la société de l'information en favorisant la généralisation de l'usage des télécommunications et des TIC, renforcer un environnement favorable aux investissements privés, mais aussi favoriser le développement de l'accès universel tant au niveau des Télécommunications/TIC, que de la Poste.

Les Projets de textes placent l'autorité de régulation au cœur de la régulation des télécommunications en accroissant ses pouvoirs actuels et en étendant son champ de compétences, qui inclue désormais la régulation des TIC et du secteur postal.

7.3 La construction du siège du CRT

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail de son personnel, le CRT a acquis , sur le site de Hamdallaye ACI 2000, une parcelle sur laquelle sera bâti son siège ainsi que les locaux techniques devant abriter les équipements de gestion, de contrôle et de surveillance du spectre des fréquences radioélectriques.

Les études d'architecture lancées en 2007 ont permis de retenir le Cabinet d'architecture « La Soudanaise » pour les prestations de maître d'œuvre.

La proposition de plan d'immeuble amendée par le CRT porte sur la construction d'un bâtiment R+7 avec sous-sol et conçu dans un style architectural moderne avec un cachet soudano sahélien.

Rapport Annuel 2009

Un appel d'offres ouvert lancé en octobre 2008 pour les travaux de construction. Le rapport de la Commission de dépouillement et de jugement des offres qui propose l'entreprise COMATEXIBAT-SA comme adjudicataire provisoire, a été approuvé par le Conseil du CRT en sa 1^{ère} session extraordinaire tenue le 04 juin 2009 à Bamako. Ce résultat a été confirmé par le Gouvernement suivant décret N°09-338 P-RM du 06 juillet 2009 portant approbation du marché relatif aux travaux de construction du siège du CRT.

Les faits marquants depuis l'attribution du marché sont :

- la pose de la première pierre du siège, le 1^{er} août 2009, par le Président de la République ;
- le recrutement du Bureau d'études techniques SPAD (Structure Polyvalente d'Architecture et de Design) pour les prestations de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- l'enregistrement du marché des travaux au Service des Impôts le 19 octobre 2009 ;
- la renégociation du contrat du Maître d'œuvre (La Soudanaise); et
- le démarrage effectif des travaux (installation du chantier) en novembre 2009.

7.4 Les outils de gestion et contrôle du spectre des fréquences

Le cahier des charges a été préparé et soumis à la Banque Mondiale après avis de l'UIT. La Banque avait donné son avis de non objection.

Les sites pour l'installation des équipements ont été identifiés à Bamako et à Mopti. Les procédures d'acquisition des terrains (parcelles) sont en cours.

Le dossier d'appel d'offres (DAO) a été préparé et soumis à la Banque Mondiale pour avis de non objection. Le lancement est prévu pour 2010.

8. PERSPECTIVES

Les actions majeures entreprises par le CRT ces dernières années seront poursuivies selon les quatre axes annoncés dans le rapport annuel de 2008, à savoir : (i) le renforcement organique et réglementaire ; (ii) le développement des outils et méthodes de régulation ; (iii) l'observation du marché et l'anticipation des actions ; et (iv) le développement de l'accès universel.

8.1 Le renforcement organique

L'un des enjeux majeurs pour la réussite de la réforme du secteur des télécommunications reste le renforcement organique du CRT. Après la nomination des membres du Conseil et le recrutement du personnel cadre d'appui du CRT, il s'agit ici de revoir la structure organisationnelle qui, à la lumière des évolutions constatées dans l'environnement réglementaire, technologique et concurrentiel, nécessite une amélioration.

De cette réorganisation il est attendu la production d'un manuel d'organisation du CRT et l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines et financières de l'institution.

8.2 La construction du siège

Dans la foulée des actions de renforcement précitées, a été entamé le projet d'édification du futur siège du CRT, sur le site de l'A.C.I 2000 à Bamako.

Les études d'architecture ont été lancées en 2007 et le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux, courant 2008. Les travaux de construction ont démarré en novembre 2009. Ils doivent être exécutés dans un délai de 24 mois.

8.3 La refonte du cadre légal et réglementaire des télécommunications et de la poste

Lancée courant 2008, dans le cadre du Projet d'Appui à la Croissance (PAC), la consultation pour la relecture du cadre légal et réglementaire des télécommunications qui prend en compte la convergence des technologies et des services en matière de communication électronique, l'introduction de la régulation des services postaux dans les missions du CRT et la transposition des actes additionnels de la CEDEAO relatifs au secteur des TIC va se poursuivre.

Rapport Annuel 2009

Après l'étude diagnostic du cadre légal actuel, l'élaboration de la stratégie de relecture des textes et l'ébauche des textes de lois et de décrets, ont été menés, la consultation publique puis le forum sur les avant-projets de textes ont été effectués. Ces avant-projets ont été soumis aux autorités politiques.

8.4 L'acquisition et l'exploitation d'un système automatisé de contrôle et de gestion des fréquences :

Entamé depuis 2005, avec l'assistance de la Banque mondiale, le processus d'acquisition d'un système de contrôle et de gestion des fréquences par le CRT devra connaître son épilogue en 2010/2011 avec l'installation des équipements dans le nouveau siège du CRT et dans différents sites. L'installation de ces équipements permettra la sécurisation de l'espace des télécommunications et de l'audiovisuel au Mali.

8.5 Le développement de l'Accès Universel aux TIC :

L'adoption par le Gouvernement, la mise en œuvre et la définition des mécanismes de gestion et de fonctionnement du fonds de service et/ou d'accès universel sont attendus en 2010.

8.6 L'observation du marché des télécommunications :

L'année 2010 verra la conduite d'une enquête technique pour mesurer la qualité de service (QS) des opérateurs conformément aux cahiers des charges.

9. ANNEXE : SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

AFIM	Association des Fournisseurs d'Internet du Mali
AMPS	Advanced Mobile Phone System 800MHZ
ANRT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (Maroc)
ARTP	Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (Sénégal)
AR	Assemblée des Radiocommunications
ARTAO/WATRA	Association des Régulateurs de Télécoms de l'Afrique de l'Ouest
BANDE HF	Bande de fréquences de 3 MHZ à 30 MHZ
BANDE VHF	Bande de fréquences de 30 MHZ à 300 MHZ
BANDE UHF	Bande de fréquences de 300 MHZ à 3 GHZ
BANDE SH	Bande de fréquences de 3 GHZ à 30 GHZ
BANDE C	Bande de fréquences de 3.9 GHZ à 6.2 GHZ
BANDE KU	Bande de fréquences de 10 GHZ à 17 GHZ
BDT	Bureau de Développement des Télécommunications de l'UIT
BLR	Boucle Locale Radio
BR	Bureau des Radiocommunications de l'UIT
FCC	Federal Communication Commission (FCC)
CRT	Comité de Régulation de Télécommunications du Mali
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CMDT	Conférence Mondiale de Dég. des Télécommunications
CMR	Conférence Mondiale des Radiocommunications
CRTEL	Comité des Régulateurs Nationaux de Télécommunications (UEMOA)
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DVB -T	Télévision Numérique de Terre
ESMT	Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications de Dakar
FRATEL	Réseau Francophone des Régulateurs des Télécommunications
GSM	Global System for Mobile Communications 900 et 1800 MHZ
ISP/PSI	Internet Service Provider/Prestataire de Services Internet
OIR	Offre d'Interconnexion de Référence
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie

Rapport Annuel 2009

ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORTM	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
PAC	Projet d'Appui à la Croissance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POP	Point de Présence Opérateur
QS	Qualité de service
RLAN	Radio Local Area Network
SIGTEL	Système d'Information de Gestion des Télécommunications
SIM	Subscriber Identity Module (Module d'identification de l'abonné)
SMSI	Sommet Mondial sur la Société de l'Information
TSB	Bureau de la Normalisation de l'UIT
T-DAB	Radiodiffusion Numérique Sonore
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UAT	Union Africaine des Télécommunications
UIT	Union Internationale des Télécommunications
VSAT	Very Small Aperture Terminal (Antenne de petite dimension)